

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit le 15 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : BRAGANTI Karine,

Date de la convocation : 09 février 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif du budget communal 2017

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	387 804.09	591 308.96
Investissement	227 995.73	87 064.13

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote le compte administratif du budget communal 2017, 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 15 février 2018

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

